

**DÉCISION D'EXÉCUTION 2012/37/PESC DU CONSEIL****du 23 janvier 2012****mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne,

vu la décision 2011/782/PESC du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie et abrogeant la décision 2011/273/PESC <sup>(1)</sup>, et notamment son article 21, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, il convient d'ajouter d'autres personnes et entités à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives, qui figure à l'annexe I de la décision 2011/782/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Les personnes et entités dont la liste figure à l'annexe de la présente décision sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe I de la décision 2011/782/PESC.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 23 janvier 2012.

*Par le Conseil*  
*La présidente*  
C. ASHTON

---

<sup>(1)</sup> JO L 319 du 2.12.2011, p. 56.

## ANNEXE

Personnes et entités visées à l'article 1<sup>er</sup>

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
1.	Général de brigade Jawdat Ibrahim Safi	Commandant du 154 <sup>ème</sup> Régiment	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Damas et dans ses environs, notamment à Mo'adamiyeh, Douma, Abbassieh et Duma.	23.1.2012
2.	Général de division Muhammad Ali Durgham	Commandant de la 4 <sup>ème</sup> Division	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Damas et dans ses environs, notamment à Mo'adamiyeh, Douma, Abbassieh et Duma.	23.1.2012
3.	Général de division Ramadan Mahmoud Ramadan	Commandant du 35 <sup>ème</sup> Régiment des Forces spéciales	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Baniyas et à Deraa.	23.1.2012
4.	Général de brigade Ahmed Yousef Jarad	Commandant de la 132 <sup>ème</sup> Brigade	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Deraa, notamment en utilisant des mitrailleuses et des armes de défense antiaériennes.	23.1.2012
5.	Général de division Naim Jasem Suleiman,	Commandant de la 3 <sup>ème</sup> Division	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Douma.	23.1.2012
6.	Général de brigade Jihad Mohamed Sultan,	Commandant de la 65 <sup>ème</sup> Brigade	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Douma.	23.1.2012
7.	Général de division Fo'ad Hamoudeh,	Commandant des opérations militaires à Idlib	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Idlib au début du mois de septembre 2011.	23.1.2012
8.	Général de division Bader Aqel,	Commandant des Forces spéciales	A ordonné aux soldats de ramasser les corps et de les remettre au "moukhabarat" (services de sécurité et de renseignement); responsable des violences à Bukamal.	23.1.2012
9.	Général de brigade Ghassan Afif,	Commandant issu du 45 <sup>ème</sup> Régiment	Commandant des opérations militaires à Homs, Baniyas et Idlib.	23.1.2012
10.	Général de brigade Mohamed Maaruf,	Commandant issu du 45 <sup>ème</sup> Régiment	Commandant des opérations militaires à Homs. A donné l'ordre de tirer sur les manifestants à Homs.	23.1.2012
11.	Général de brigade Yousef Ismail,	Commandant de la 134 <sup>ème</sup> Brigade	A ordonné aux troupes de tirer sur des maisons et sur des personnes sorties sur les toits, au cours de funérailles organisées à Talbisseh pour les manifestants tués la veille.	23.1.2012
12.	Général de brigade Jamal Yunes,	Commandant du 555 <sup>ème</sup> Régiment.	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Mo'adamiyeh.	23.1.2012
13.	Général de brigade Mohsin Makhlouf		A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Al-Hirak.	23.1.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
14.	Général de brigade Ali Dawwa		A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants à Al-Hirak.	23.1.2012
15.	Général de brigade Mohamed Khaddor	Commandant de la 106 <sup>ème</sup> Brigade, Garde présidentiel	A ordonné aux troupes de frapper les manifestants avec des bâtons, puis de les arrêter. Responsable d'actes de répression à l'encontre de manifestants pacifiques à Douma.	23.1.2012
16.	Général de division Suheil Salman Hassan	Commandant de la 5 <sup>ème</sup> Division	A ordonné aux troupes de tirer sur les manifestants dans le gouvernorat de Deraa.	23.1.2012
17.	Wafiq Nasser	Chef de la section régionale de Suweyda (Service de renseignement militaire)	En tant que chef de la section régionale de Suweyda du Service de renseignement militaire, responsable de la détention arbitraire et de la torture de prisonniers à Suweyda.	23.1.2012
18.	Ahmed Dibe	Chef de la section régionale de Deraa (Direction de la sécurité générale)	En tant que chef de la section régionale de Deraa de la Direction de la sécurité générale, responsable de la détention arbitraire et de la torture de prisonniers à Deraa.	23.1.2012
19.	Makhmoud al-Khattib	Chef de la division chargée des enquêtes (Direction de la sécurité politique)	En tant que chef de la division chargée des enquêtes de la Direction de la sécurité politique, responsable de la détention et de la torture de prisonniers.	23.1.2012
20.	Mohamed Heikmat Ibrahim	Chef de la Division des opérations (Direction de la sécurité politique)	En tant que chef de la Division des opérations de la Direction de la sécurité politique, responsable de la détention et de la torture de prisonniers.	23.1.2012
21.	Nasser Al-Ali	Chef de la section régionale de Deraa (Direction de la sécurité politique)	En tant que chef de la section régionale de Deraa de la Direction de la sécurité politique, responsable de la détention et de la torture de prisonniers.	23.1.2012
22.	Mehran (ou Mahran) Khwanda	Propriétaire de la compagnie de transports Qadmous Transport Co. né le 11.05.1938 Passeports: n° 3298 858, a expiré le 09.05.2004, n° 001452904, expirera le 29.11.2011, n° 006283523, expirera le 28.06.2017.	Fournit un appui logistique à la répression violente exercée contre la population civile dans les zones d'action des milices pro-gouvernementales impliquées dans les violences ("chabbihis").	23.1.2012
23.	Industrial Bank	Dar Al Muhanisen Building, 7th Floor, Maysaloun Street, P.O. Box 7572 Damas, Syrie. Tél: +963 11-222-8200. +963 11-222-7910 Fax: +963 11-222-8412	Banque d'État. Participe au financement du régime.	23.1.2012
24.	Popular Credit Bank	Dar Al Muhanisen Building, 6th Floor, Maysaloun Street, Damas, Syrie. Tél: +963 11-222-7604. +963 11-221-8376 Fax: +963 11-221-0124	Banque d'État. Participe au financement du régime.	23.1.2012
25.	Saving Bank	Syrie-Damas – Merjah – Al-Furat St. P.O. Box: 5467 Fax: 224 4909 – 245 3471 Tél: 222 8403 Courriel: s.bank@scs-net.org post-gm@net.sy	Banque d'État. Participe au financement du régime.	23.1.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
26.	Agricultural Cooperative Bank	Agricultural Cooperative Bank Building, Damascus Tajhez, P.O. Box 4325, Damas, Syrie. Tél: +963 11-221-3462; +963 11-222-1393 Fax: +963 11-224-1261 Site internet: www.agrobank.org	Banque d'État. Participe au financement du régime.	23.1.2012
27.	Syrian Lebanese Commercial Bank	Syrian Lebanese Commercial Bank Building, 6th Floor, Makdessi Street, Hamra, P.O. Box 11-8701, Beyrouth, Liban. Tél: +961 1-741666 Fax: +961 1-738228; +961 1-753215; +961 1-736629 Site internet: www.slcb.com.lb	Filiale de la Commercial Bank of Syria déjà inscrite. Participe au financement du régime.	23.1.2012
28.	Deir ez-Zur Petroleum Company	Dar Al Saadi Building 1st, 5th, and 6th Floor Zillat Street Mazza Area P.O. Box 9120 Damas Syrie Tél: +963 11-662-1175; +963 11-662-1400 Fax: +963 11-662-1848	Entreprise commune de GPC. Apporte un soutien financier au régime.	23.1.2012
29.	Ebla Petroleum Company	Siège Mazzeh Villat Ghabia Dar Es Saada 16 Damas, Syrie Tél: +963 116691100 P.O. Box 9120	Entreprise commune de GPC. Apporte un soutien financier au régime.	23.1.2012
30.	Dijla Petroleum Company	Building No. 653 – 1st Floor, Daraa Highway, P.O. Box 81, Damas, Syrie	Entreprise commune de GPC. Apporte un soutien financier au régime.	23.1.2012